

ORT

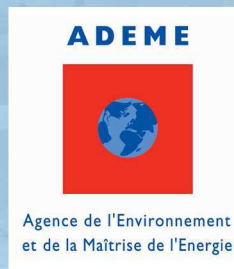
Observatoire Régional des Transports



- **Statistiques des transports**
Résultats partiels 2006

- **Environnement**
Pneumatiques : l'influence du gonflage sur l'environnement

- **Dossiers d'actualités**
Le "Versement transport"
Comité Régional des Transports (CRT) : le dialogue avance



Sommaire

SOMMAIRE

Editorial

3

TRANSPORT MARCHANDISES

Terrestre

4

Maritime

5

Aérien

6

TRANSPORT DE PERSONNES

Terrestre

7

Maritime

8

Aérien

9

ENVIRONNEMENT

L'influence du gonflage
sur l'environnement

10

SECURITE ROUTIERE

Statistiques jusqu'au 30 /11/2006

11

DOSSIERS D'ACTUALITÉ TRANSPORT

Le "Versement transport"

12

Comité Régional des Transports

13



Jean Michel MAURIN



Claude COROSINE

EDITORIAL

Editorial

Ce troisième numéro du journal de l'Observatoire Régional des Transports aborde, outre les thématiques habituelles, des statistiques sur le contrôle routier et les infractions. Il nous semble nécessaire d'enrichir le journal de ces informations qui constituent une activité quotidienne de la DDE, de la police et de la gendarmerie.

Les contrôles fréquents des forces de l'ordre et des contrôleurs de transports terrestres, ont pour objectif d'améliorer le niveau de sécurité routière et de placer les entreprises de transports dans un contexte concurrentiel équitable.

La sécurité reste, par ailleurs, l'un des objectifs prioritaires des ministères de l'équipement et de l'environnement. Nous vous proposons ce mois-ci un article sur les pneumatiques et l'influence du gonflage sur l'environnement.

Pour la première fois, le Comité Régional des Transports s'est réuni en Guadeloupe sous l'égide du Préfet. Cette instance a pour objectif d'aborder les questions liées aux transports terrestres, de marchandises et de voyageurs.

On ne peut que se féliciter de l'avancée du dialogue dans ce domaine.

*Le Directeur Départemental
de l'Équipement
Jean-Michel MAURIN*

*Délégué Régional
de l'ADEME
Claude COROSINE*

TRANSPORT DE MARCHANDISES

T E R R E S T R E

INSCRIPTION AU REGISTRE DES TRANSPORTS DE LA DDE AU 30 JUIN 2006.

Le nombre d'entreprises inscrites au registre des transports est en augmentation de 3,75 % par rapport au 31 décembre 2005. Cette augmentation est liée en partie à la régularisation des entreprises qui ont satisfait aux exigences réglementaires au cours des six premiers mois de l'année 2006.

NATURE DES INFRACTIONS	TOTAL
Non inscription au registre	14
Licences périmées	105
Code du travail	22
Conditions de travail (disques)	41
Code de la route	89
Autres réglementations transports	4
TOTAL GÉNÉRAL	275

(Source cellule transport de la DDE guadeloupe)

PESEE AU 30 JUIN 2006

La surcharge importante concerne moins de 20% des véhicules. Pour autant, le rapport entre le nombre de véhicules pesés et la surcharge continue de progresser (+ de 45 %).

ENTREPRISES INSCRITES	498
ENTREPRISES RADIÉES	2
NOUVELLES INSCRIPTIONS	20

(Source cellule transport de la DDE Guadeloupe)

INFRACTIONS CONSTATEES DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES AU 30 JUIN 2006

Le nombre de licences périmées tient encore le haut du classement des infractions constatées, suivi de près par les infractions au Code de la route.

PESÉES RÉALISÉES	244
PROCÈS-VERBAUX SURCHARGE	110
SURCHARGES A PLUS DE 20 %	18

(Source cellule transport de la DDE guadeloupe)

TRANSPORT DE MARCHANDISES

M A R I T I M E

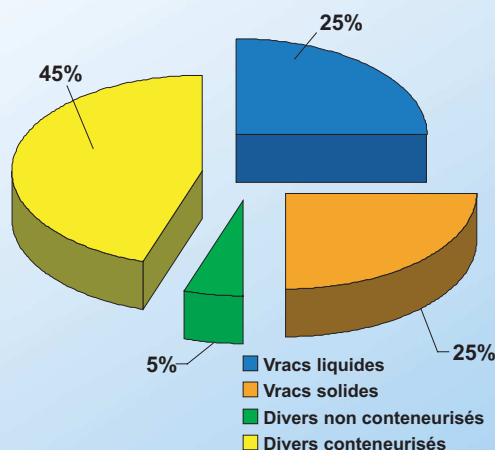
TRAFIC DE FRET MARITIME AU 31 AOÛT 2006

Le trafic fret s'élève à 2 028 829 tonnes fin août 2006.

Par rapport à 2005, cette augmentation est de + 2,1 %, soit + 42 055 tonnes.

Ce résultat provient de la progression des vrac solides et du transbordement.

STRUCTURE DU TRAFIC PAR GRANDES MASSES



EVOLUTION COMPARATIVE DU TRAFIC TOTAL

(Huit premiers mois de cinq dernières années)

DUNKERQUE	25 %
FORT-DE-FRANCE	23 %
GUSTAVIA	10 %
PHILIPSBURG	8 %

(Source Port Autonome de la Guadeloupe)

La répartition du tonnage à l'importation en 2002 était de 85 % contre 79 % pour 2006. Cette diminution réelle des importations est liée à la baisse du trafic domestique depuis le début de l'année 2006.

L'exportation passe pour sa part de 15 % en 2002 à 21 % actuellement.

L'augmentation des exportations est liée au trafic de transbordement de conteneurs. Ce secteur d'activité a cru de 15 % en TEUS pleins et de 30 % en tonnage brut fin août 2006.

Les principales marchandises transbordées sont le bois, la banane, les eaux minérales (Gustavia) et les biens manufacturés (Fort-de-France)

TRANSPORT DE MARCHANDISES

A E R I E N

FRET AERIEN AU 30 JUIN 2006

	Au 30 juin 2006	Au 30 juin 2005	Evolution
TONNAGE ATERRI	387 861	387 725	0,04 %
IMPORT + TRANSIT	4 051	4 044	0,17%
EXPORT + TRANSIT	4 877	4 854	0,47%
TOTAL IMPORT+EXPORT	8 928	8 898	0,34 %

(Source Aéroport Pôle Caraïbe)

Le trafic fret du premier semestre 2006 de l'aéroport Pôle Caraïbe est en augmentation de 0,34 % par rapport au six premiers mois de l'année 2005.

TRANSPORT DE PERSONNES

T E R R E S T R E

INSCRIPTION AU REGISTRE DES TRANSPORTS DE LA DDE AU 30 JUIN 2006.

Onze nouvelles entreprises de transport de voyageurs ont été inscrites au registre des transports de la DDE au 30 juin 2006.

ENTREPRISES INSCRITES	568
ENTREPRISES RADIÉES	1
NOUVELLES INSCRIPTIONS	11

(Source cellule transport DDE de la guadeloupe)

- 9 places	9
+ 9 places	136
Lignes régulières	89
Scolaires	40
Occasionnels et autres	16
TOTAL GÉNÉRAL	290

(Source cellule transport DDE de la guadeloupe)

CONTRÔLE DES VEHICULES DE VOYAGEURS AU 30 JUIN 2006

290 véhicules, dont plus de 46% d'autobus (véhicules de plus de neuf places), ont été contrôlés par la DDE et les forces de l'ordre, au cours du premier semestre 2006. 30% des lignes régulières ont été contrôlées durant cette même période.

INFRACTIONS CONSTATEES DANS LE TRANSPORT DE VOYAGEURS AU 30 JUIN 2006

Soixante-cinq infractions ont été constatées au cours des six premiers mois de l'année. Aucun délit pour non inscription au registre des transports n'a été enregistré au 30 juin 2006.

NATURE DES INFRACTIONS	TOTAL
Non inscription au registre	0
Licences périmées	35
Code du travail	8
Condition de travail (disques)	2
Code de la route	14
Autres réglementations transports	6
TOTAL GÉNÉRAL	65

(Source cellule transport DDE de la guadeloupe)

TRANSPORT DE PERSONNES

M A R I T I M E

LE TRAFIC MARITIME DE PASSAGERS AU 31 AOÛT 2006

Le trafic de passagers au 31 Août 2006 est en recul de 3 % par rapport aux huit premiers mois de l'année 2005.

Trois tendances positives se confirment cependant :

- + 13 % du trafic de croisière basée et transit
- + 5 % du trafic avec l'île de la Dominique
- + 5% du trafic avec Marie Galante

	Emb	Déb	Transit	TOTAL
CROISIÈRE	15 745	15 526	26 114	57 385
INTER-ÎLES	43 315	44 964	0	88 279
ARCHIPEL	196 159	194 521	0	390 680
PASSAGERS VOYAGEANT EN CARGOS ET FRET	39	21	247	307
TOTAL	255 258	255 032	26 361	536 651

(Source Port Autonome de la Guadeloupe)

TRANSPORT DE PERSONNES

A E R I E N

TRANSPORT AERIEN DE PASSAGERS AU 31 JUIN 2006

	Au 30 juin 2006	Au 30 juin 2005	Évolution
ARRIVÉES	435 898	439 126	-0,74 %
DÉPARTS	441 738	445 409	-0,82 %
TRANSITS	51 441	54 994	-6,46 %
TOTAL	929 077	939 529	-1,11 %

(Source CCI PAP)

Le transport de passagers a légèrement régressé. Le recul le plus important concerne le transit de passagers (- 6,46 %).

PNEUMATIQUES

L'INFLUENCE DU GONFLAGE SUR L'ENVIRONNEMENT

Situation du parc automobile français

D'après une étude réalisée par l'entreprise Michelin à partir de données recueillies sur les autoroutes de France en 2002 lors de l'opération "Faites le plein d'air", les écarts de pression par rapport à la recommandation du constructeur sont les suivants :

Sous-gonflage	-0,3 bar	-0,5 bar	-1 bar
Résistance au roulement	+6%	+12%	+30%
Consommation de carburant	+1,2%	+2,4%	+6%

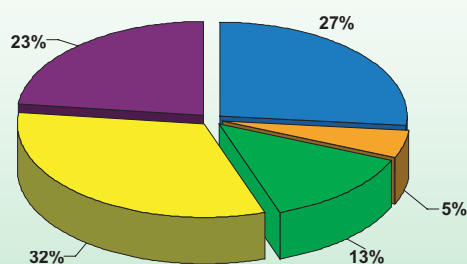
(Source Michelin)

En supposant que les résultats de l'opération "Faites le plein d'air" soient représentatifs, ces données présentent une dégradation de la résistance au roulement de l'ensemble du parc des voitures particulières françaises de 10%, ce qui correspond à une **augmentation de la consommation de 2%**.

Moins d'air = plus de carburant...

Le sous-gonflage des pneumatiques entraîne l'augmentation de sa résistance au roulement et, par voie de conséquence l'augmentation de la consommation de carburant du véhicule.

■ Sous-gonflage acceptable (0 à -0,3 bar)
 ■ Sur gonflage
 ■ Sous-gonflage très dangereux
 ■ Sous-gonflage dangereux (-0,5 à -1 bar)
 ■ Sous-gonflage modéré (-0,3 à -0,5 bar)



... Et plus d'émission de gaz à effet de serre

En 2002, les émissions de CO² du parc français de voitures particulières étaient de 72,4 Mt. Elles se décomposaient en 35,7Mt pour les Diesel et 36,7 Mt pour les voitures à essence (source CITEPA). Un gonflage approprié des pneumatiques permettrait d'**économiser 1,45 Mt de CO² par an**, soit 460 000 tonnes équivalents pétrole (TEP) par an.

Pour la sécurité mais aussi pour l'environnement, il convient donc de vérifier la pression des quatre pneumatiques au minimum tous les deux mois et de la roue de secours lors de l'entretien régulier du véhicule.

VOUS VOULEZ AGIR EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE ?

L'ADEME propose aux entreprises et aux collectivités un ensemble de services pour la réalisation d'études techniques et économiques dans le domaine des transports. Elle dispose d'aides financières qui permettent la réalisation d'opérations visant à l'écomobilité des personnes et des marchandises (covoiturage, plan de déplacements en entreprise, politique piétonne et cyclable, optimisation logistique, multimodalité...). Pour les études comme pour les investissements, l'ADEME peut vous aider.

N'hésitez pas à contacter l'ADEME
 Jérôme DANCOISNE - Délégation Guadeloupe
 Imm. Café Center - Rue F. Forest - 97122 BAIE-MAHAULT
 Tél. : 0590 26 77 22 - Fax : 0590 26 87 15

SECURITE ROUTIÈRE

STATISTIQUES JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2006

	ZONE POLICE	ZONE GENDARMERIE	DÉPARTEMENT
ACCIDENTS	430	205	635
TUÉS	24	34	58
BLESSÉS HOSPITALISÉS	67	196	263
BLESSÉS LÉGERS	461	104	565
VICTIMES	552	334	886

(Source CDSR de la DDE Guadeloupe)

DOSSIER D'ACTUALITÉ TRANSPORT

VERSEMENT TRANSPORT

DEFINITION

La taxe "versement transport", prévoit une participation des employeurs. Elle doit contribuer au financement des transports en commun. Elle bénéficie aux autorités organisatrices des transports urbains (AOTU) qui l'ont instituée.

ASSUJETTISSEMENT

Sont assujettis au "versement transport" (prévu aux articles L. 2333-64 et L 2531-2 du code général des collectivités territoriales) tous les employeurs privés ou publics, quelle que soit la nature de leur activité ou la forme juridique de leur exploitation, qui emploient plus de neuf salariés dans le périmètre d'une autorité organisatrice de transports urbains ayant institué le "versement transport".

RECOUVREMENT

Le recouvrement de cette taxe est effectué par l'URSSAF et la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) selon les règles applicables au recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale.

EXONERATIONS

Les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et dont l'activité est de caractère social ne sont pas assujetties au "versement transport".

Pour bénéficier de l'exonération, la fondation ou l'association doit faire valoir une décision expresse d'une Autorité Organisatrice de Transport (AOT).

Les autorités organisatrices de transport auxquelles sont adressées les demandes d'exonération sont seules compétentes pour apprécier les conditions d'exonération.

L'appréciation du caractère social de l'activité constitue la principale difficulté pour l'application de cette exonération.

TAUX APPLICABLE

La fixation du taux du versement transport est du ressort de l'autorité qui l'institue, en l'occurrence l'AOT.

L'article L2333-67 du Code général des collectivités territoriales limite ses prérogatives dans ce domaine en fixant un taux maximal égal à :

- 0,55 % lorsque la population est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants
- 1% lorsque la population est supérieure à 100 000 habitants
- 1,75 % lorsque la population supérieure à 100 000 habitants et que l'autorité organisatrice des transports urbains a décidé de réaliser une infrastructure de transport collectif.

Les communautés de communes et d'agglomération, les AOTU (Autorité Organisatrice de Transport Urbain) auxquelles ont adhéré une communauté urbaine ont la possibilité de majorer ces taux de 0,05 %.

DOSSIER D'ACTUALITÉ TRANSPORT

LE COMITÉ RÉGIONAL DES TRANSPORTS (CRT)



Le Comité Régional des Transports (CRT) est composé de représentants des entreprises concourant à l'activité dans la région, de représentants des salariés des entreprises de transport, de représentants des différentes catégories d'usagers des transports et de représentants de l'État. Il s'est réuni en séance plénière, pour la première fois depuis sa création, à la salle Schoelcher de la Préfecture de Basse-Terre le 12 juillet 2006.

Présidé par le Préfet, le Comité Régional peut être consulté sur toutes les questions relatives à la politique régionale de transport, relevant de la compétence de l'État, et notamment des questions d'or-

ganisation et de fonctionnement du système de transport en Guadeloupe.

Cette instance de dialogue se décompose en deux sous-comités qui se réunissent soit en formation marchandises, soit en formation voyageurs. Le CRT permet à l'administration de communiquer aux professionnels les démarches administratives à entreprendre, de rechercher ensemble les solutions aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur le terrain.

Des groupes de travail peuvent être créés, pour approfondir les sujets de réflexion.

Le premier CRT a eu pour objectif la présentation, le fonctionnement du comité ainsi que la désignation des membres de chaque section. Il a également traité de défiscalisation, des conditions d'accès à la profession de transporteur, des contrôles et de la structuration des entreprises de transport

Prochaine séance : réunion session marchandises (4ème trimestre 2006).

Co-publication DDE / ADEME

Responsable de la rédaction : Maryse JUMINER

Sources : Fret et passagers maritimes (PAG) – Fret et passagers aériens (CCI) - ADEME
Transports terrestres, marchandises et voyageurs, Sécurité Routière (DDE Guadeloupe)

Impression : Caraïbe Impression

Tirage : 1 000 exemplaires

**Service
Transports
Economie et
Sécurité**

Saint-Phy
B.P. 54
97102 Basse-Terre
Cédex
Tél. : 0590 99 43 75
Fax : 0590 99 46 86

